

Le bulletin du corridor #1

Les crédits carbone : de quoi parle-t-on ?

L'alerte lancée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1990 sur l'impact des activités humaines sur les concentrations en gaz à effet de serre (GES) a conduit à une volonté internationale de réduire ces émissions. Cette volonté s'est concrétisée avec la signature du Protocole de Kyoto en 1997, qui a introduit pour la première fois le concept de compensation carbone. **Ce principe permet à une organisation de contribuer aux actions d'atténuation à hauteur de ses propres émissions de GES en investissant dans des projets environnementaux qui évitent ou séquestrent du carbone.** Le financement de ces projets peut être réalisé par l'achat de crédits carbone.

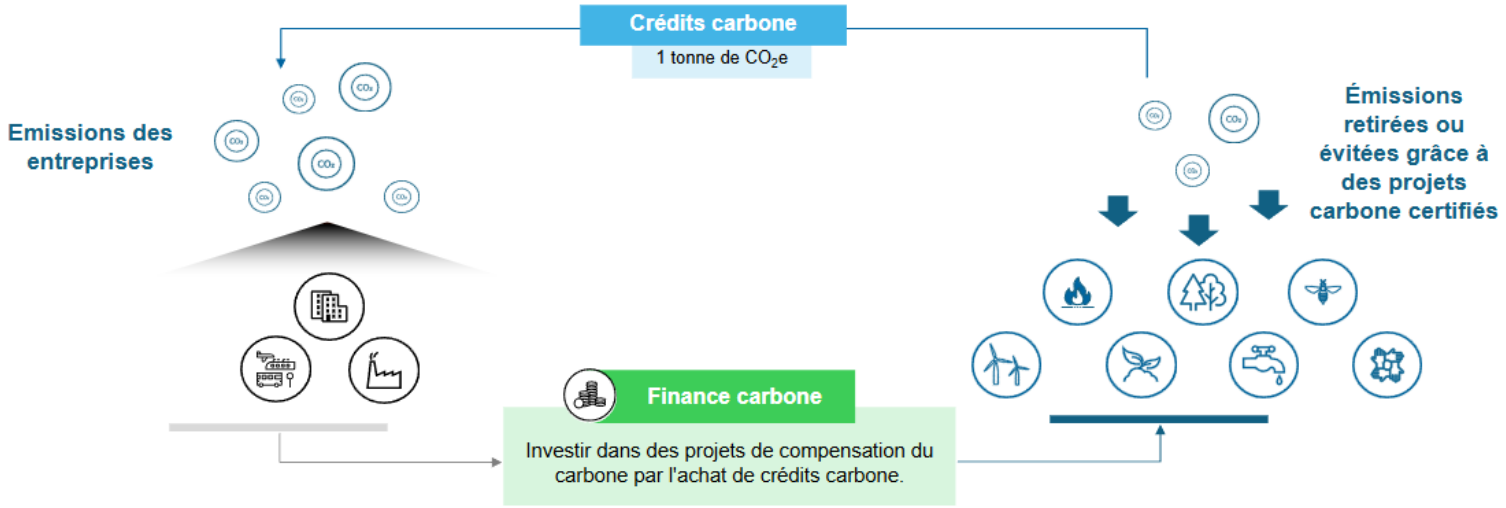


Figure 1 : Explication du mécanisme des crédits carbone (EcoAct)

Un crédit carbone représente une tonne de CO2 qui n'a pas été émise dans l'atmosphère ou qui a été capturée et stockée de manière permanente par des puits de carbone. Il correspond à **1 tonne équivalent de CO2 évitée par un projet,** calculée comme la différence entre les émissions d'un scénario de référence (sans projet) et d'un scénario de projet.

Ces crédits permettent aux acteurs économiques de financer des réductions d'émissions de GES ou des séquestrations **équivalentes à leurs émissions résiduelles**, c'est-à-dire, les émissions qui sont inévitablement libérées dans l'atmosphère, et ce malgré les efforts déployés pour les réduire ou les éliminer. La compensation carbone joue donc un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique, car la neutralité carbone globale ne peut être atteinte que si les émissions résiduelles sont « compensées » par l'action de puits de carbone, naturels ou artificiels, qui agissent comme des pièges à carbone.

Ces crédits carbone s'échangent dans le cadre du **Marché Volontaire du Carbone (VCM) destiné à tous les acteurs qui veulent compenser sans y être tenus par la loi** : particuliers, collectivités locales et entreprises. Les acheteurs volontaires sélectionnent des crédits carbone en fonction de leurs objectifs et de leurs budgets disponibles, dans l'intention de les revendre ou de les retirer pour faire valoir une revendication environnementale.

Dans le cadre de notre projet et des différents numéros des bulletins à paraitre, nous nous intéresserons donc au **marché volontaire du carbone, soutenu par des acteurs qui souhaitent s'engager au-delà des obligations réglementaires.**

Pour garantir l'efficacité de la compensation carbone volontaire, tout projet de compensation carbone doit répondre aux conditions obligatoires suivantes :

- Être « **additionnel** » : il n'aurait pas pu voir le jour sans ce financement ;
- Pouvoir **mesurer** la quantité de CO_2 réduite ou séquestrée ;
- Réaliser la **vérification et un audit** par un tiers indépendant.

Les mots du moment : Standard et Méthodologie

Des standards ou **des organismes de certification** définissent, en consultation avec les différents acteurs du marché carbone, **les exigences relatives à la qualité des crédits carbone générés par des projets ou par la séquestration de GES.** Le respect des exigences formulées par les standards est assuré par des organismes de certification (VVB pour Validation and Verification Body) qui évaluent les projets et produisent des rapports sur leur conformité. Les standards de référence sur le marché volontaire sont les suivants, ils représentent 99 % des volumes échangés :

- **le Verified Carbon Standard (VCS),** 70 % des volumes, géré par VERRA, une organisation à but non lucratif
- **le Gold Standard,** 17 % des volumes, créé par l'ONG World Wild Fund (WWF) en 2006
- le **Climate Action Reserve** (CAR), 6,2 % des volumes
- **l'American Carbon Registry** (ACR), 6 % des volumes

Chaque projet de compensation carbone est mis en œuvre à partir d'une **méthodologie précise** développée par des experts et certifiée par un organisme indépendant. Cette méthodologie **permet une comptabilisation des émissions de GES évitées ou séquestrées du projet,** qui est vérifiée pour bénéficier de la certification de l'organisme (tel que Gold Standard ou VCS). Sans cette certification, le projet ne peut pas émettre de crédits carbone qui soient ensuite utilisés par une entreprise pour son propre objectif de neutralité carbone.

Qu'est-ce qu'un certificat biodiversité ?

La finance biodiversité s'inscrit dans le cadre des efforts internationaux pour « enrayer la perte de biodiversité », tel que porté par l'adoption du **Cadre Mondial pour la Biodiversité lors de la COP15** de 2022. Ce cadre fixe 23 cibles d'action pour inverser cette tendance d'ici à 2030, dont la mobilisation de 200 Mds$ annuels, avec un accent sur les mécanismes innovants du financement de la conservation et de la restauration de la biodiversité comme les certificats biodiversité (cible 19).

Il n'existe pas de consensus sur l'utilisation du terme "crédit" ou "certificat" biodiversité. Si la plupart des organisations emploie le terme de "crédit biodiversité", l'UICN France par exemple, critique ce terme qui pourrait suggérer une équivalence entre pertes et gains de biodiversité, et préconise l'usage du terme «certificat». Ainsi, contrairement aux mécanismes de compensation, **les certificats visent une contribution positive sans annuler d'impacts négatifs**. La Biodiversity Credit Alliance (BCA) a choisi de réunir ces deux termes dans une même définition : « **Un crédit biodiversité est un certificat qui représente une unité de bénéfices pour la biodiversité qui sont à la fois durables, mesurés, adossés à des preuves tangibles et additionnels à ce qui se serait passé sans intervention.** »
Dans le cadre de ce Bulletin du Corridor, nous utiliserons le terme de "**certificat biodiversité**".

Tous les écosystèmes naturels – terrestres, côtiers ou aquatiques – peuvent être préservés à travers l'émission de certificats biodiversité. Actuellement, la plupart des projets pilotes s'intéressent aux écosystèmes terrestres mais cela n'exclue pas un intérêt grandissant pour la préservation des milieux aquatiques. Ils sont souvent quantifiés en hectares, en espèces ou en aires, avec une durée de 10 à 30 ans ou même à perpétuité.

Dès lors se pose la question du cadre nécessaire au déploiement des certificats biodiversité dans les Etats, afin qu'ils participent effectivement à l'atteinte des objectifs des Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) , et non à légitimer des projets « business as usual ».
Plusieurs programmes, comme ceux développés par Wallacea Trust, Terrasos et Plan Vivo, travaillent à harmoniser ces crédits grâce à divers protocoles et normes. L'IAPB a publié fin 2024 son référentiel, soutenu par l'UE, qui définit les bases d'un cadre de certification des certificats biodiversité à haute intégrité. Les orientations pour les acteurs du marché sont les suivantes :

<table>
<tr><th>1. RESULTATS VERIFIES POUR LA NATURE</th><th>2. EQUITE ET JUSTICE POUR LES POPULATIONS</th><th>3. BONNE GOUVERNANCE DES MARCHES</th></tr>
<tr><td>Pour soutenir des procédures de validation et de vérification rigoureuses visant à garantir que tous les crédits produisent des résultats environnementaux avérés.</td><td>Pour que les crédits biodiversité ne génèrent pas de préjudice, mais des avantages significatifs et équitables, respectent les droits des peuples autochtones et des communautés locales, garantissent leur inclusion et valorisent leur rôle central au cœur de la biodiversité.</td><td>Une gouvernance transparente et saine, au niveau global des marchés ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre des projets.</td></tr>
<tr><td>Cycle de vie</td><td>Droits</td><td>Transparence</td></tr>
<tr><td>Le critère de haute intégrité doit être assuré pour tous les types de projets et d'écosystèmes et ce à chaque étape du cycle de vie du projet.</td><td>Les projets de crédits biodiversité équitables reposent sur le respect des droits de toutes les parties concernées.</td><td>Des mécanismes de transparence concernant l'achat et l'utilisation des crédits biodiversité sont nécessaires.</td></tr>
<tr><td>Critères</td><td>Inclusion et redistribution</td><td>Responsabilité</td></tr>
<tr><td>Les crédits doivent être conçus de manière à apporter des bienfaits mesurables et de long-terme pour la nature.</td><td rowspan="3">Les projets doivent être inclusifs et soutenir les acteurs vulnérables, y compris ceux qui sur le terrain entretiennent la nature (stewards) et garantir une répartition équitable des bénéfices.</td><td rowspan="3">Toutes les parties sont responsables de leurs actions, décisions et de leurs allégations liées aux crédits biodiversité.</td></tr>
<tr><td>Validation</td></tr>
<tr><td>Un contrôle, une validation et une vérification menés par des acteurs indépendants sont nécessaires afin de garantir l'intégrité des crédits biodiversité et des allégations qui leurs sont associées.</td></tr>
</table>

Figure 2 : Les Principes de Haut Niveau d'intégrité pour les crédits biodiversité (IAPB, 2024)

A noter que même si des bases de cadre de déploiement des certificats biodiversité commencent à voir le jour, les marchés sont encore en développement et nécessitent une mise en place plus solide pour garantir la transparence et la crédibilité des transactions. L'OBC (Organisation for Biodiversity Certificates) identifie les 3 principaux enjeux du développement d'un mécanisme de certificats de biodiversité :

- **Développer une méthodologie** pour évaluer les bénéfices pour la biodiversité
- **Définir un processus de certification** pour la génération des certificats
- **Concevoir un cadre de marché** créant de fortes incitations pour les entreprises à investir dans des projets de biodiversité

Tout au long du projet, les équipes d'EcoAct dont la Directrice Nature and Technology Based Solutions est au board, suivront les travaux de l'OBC pour rendre compte des avancées méthodologiques et de la structuration du marché des certificats de biodiversité.

Comment concilier les deux ?
Focus sur les crédits carbone à haute valeur biodiversité

Sur le marché volontaire du carbone, certains projets, notamment les solutions basées sur la nature (NbS pour Nature Based Solutions), s'accompagnent de co-bénéfices liés à la biodiversité.
Par exemple, replanter une forêt permet non seulement de recréer des puits de carbone, mais également des écosystèmes terrestres offrant un abri pour la faune et la flore locales.
On parle alors de **crédits carbone à haute valeur de biodiversité.**

Des organisations comme Verra ou le Gold Standard jouent un rôle clé pour garantir et démontrer les bénéfices sociaux et environnementaux que ces projets de compensation génèrent.
Le **standard CCB (Climate, Community & Biodiversity) de Verra**, par exemple, garantit que les projets liés à la gestion des terres apportent des bénéfices tangibles pour le climat, les communautés locales et la biodiversité, mais ces aspects restent complémentaires aux crédits carbone, qui demeurent l'unité principale commercialisable.
Le cadre pilote **Nature SD VISTA (Sustainable Development Verified Impact Standard)** quant à lui, représente une reconnaissance de la contribution d'un projet aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.



Figure 3 : Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ONU)

Contexte de la Guinée : une biodiversité remarquable menacée par des pressions anthropiques

La Guinée se caractérise par une diversité écosystémique riche, comprenant des écosystèmes terrestres variés tels que les forêts denses humides et sèches, les savanes, les montagnes, les plantations forestières et les agrosystèmes, ainsi que des écosystèmes d'eaux douces avec plus de 1 161 cours d'eau.

Le pays possède également des écosystèmes côtiers et marins importants, incluant des forêts claires côtières et des mangroves. Toutefois, la Guinée enregistre l'un des taux de déforestation les plus rapides au monde, avec une diminution significative du couvert forestier, passant de 57 % à 25 % de la superficie nationale. Sur les 6,2 millions d'hectares de forêts restantes, moins de 1,1 million peuvent être considérés comme intacts (soit 4,80 % du territoire). Malgré l'existence de 162 forêts classées, ces zones subissent les effets des sécheresses, de l'exploitation incontrôlée et des pratiques agricoles inappropriées

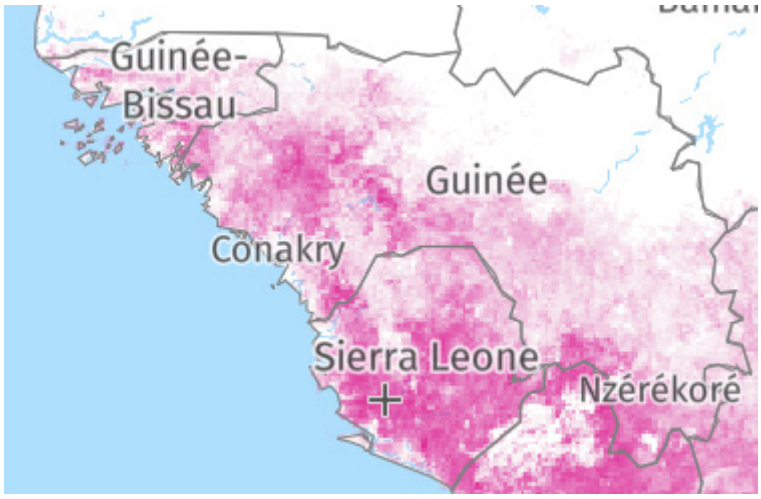


Figure 4: Perte de couvert forestier entre 2001 et 2023 (Global Forest Watch)

Le pays est également considéré comme un des 34 points chauds de la biodiversité terrestre mondiale reconnu par WWF et l'UICN, abritant plus de 537 espèces menacées dont 110 endémiques, selon la Liste rouge de l'UICN.
Par ailleurs, une étude expérimentale menée par le ministère de l'Environnement, des eaux et des forêts de la Guinée a évalué la valeur des biens et services écosystémiques guinéens et a montré que la biodiversité guinéenne fournissait 22 services de régulation, 11 services d'approvisionnement et 17 services socioculturels, contribuant à la réduction de la pauvreté et à la résilience climatique des communautés locales.
C'est dans ce contexte que le projet Corridor de Biodiversité cherche à identifier les meilleures pistes pour contribuer à la préservation de la biodiversité.

Le projet Corridor de Biodiversité intervient à un moment politique particulier : à la suite de la signature du Cadre Mondial de la Biodiversité lors de la COP15, la Guinée s'est engagée à actualiser sa SPANB afin de s'aligner à ce nouveau cadre mondial. Ces travaux de mise à jour sont toujours en cours et devrait s'achever en 2025 .

Un projet qui nous inspire

Le projet **Delta Blue Carbon -1 au Pakistan**, récemment vérifié et certifié par le **standard CCB**, illustre un exemple de projet de crédit carbone à succès. Situé dans la partie côtière de l'éco-région de l'Indus, l'une des 40 éco-régions les plus riches biologiquement au monde, ce projet vise à atténuer et à s'adapter au changement climatique, à préserver la biodiversité, et à améliorer les conditions de vie des communautés forestières dans la région de Thatta et Sujawal, dans la province du Sindh. Ce projet a démarré en 2015 et sa mise en œuvre cours jusqu'en 2075.



La zone du projet répond à la définition de **Zone clé pour la biodiversité (KBA)** de l'IUCN en raison de sa vulnérabilité et de l'irréversibilité des dommages qu'elle peut subir. À ce jour, le projet a restauré plus de 83 000 hectares de mangroves dégradées et de zones humides, avec l'objectif d'atteindre les 224 997 hectares au cours de sa durée de vie. Entre 2015 et 2021, le projet a généré 3,14 millions de crédits carbone, et estime qu'à la fin de sa période de mise en œuvre, il aura généré près de 130 millions de crédit carbone.

Le projet implique un large éventail de parties prenantes, allant des communautés locales aux organisations internationales. Les communautés locales, incluant les comités de développement villageois, les organisations de femmes, les pêcheurs, les signataires des Mangrove Stewardship Agreements (MSAs) et les chefs de village, sont au cœur du projet. En plus des communautés, le Département des forêts du Sindh, Indus Delta Capital (IDC), et des organisations telles que l'UICN sont des partenaires clés du projet.
Les **Mangrove Stewardship Agreements (MSAs)** sont un mécanisme essentiel de gouvernance locale. Ces accords, élaborés de manière consultative, définissent les droits et les responsabilités des communautés locales en matière de protection et de gestion durable des mangroves.
Ils permettent aux communautés de participer activement à la surveillance, à la restauration et à la conservation des mangroves, garantissant ainsi la pérennité du projet et la protection des ressources naturelles dont dépendent ces communautés.

Au-delà de la séquestration carbone, le projet génère de nombreux co-bénéfices pour les communautés locales. **Ces bénéfices non liés au carbone ont été évalués à 134 dollars par tonne**.
Concrètement, le projet prévoit la création d'environ 1000 emplois à temps plein, dont 40 % seront occupés par des femmes, favorisant ainsi l'autonomisation économique des femmes dans la région.
De plus, grâce aux ateliers et formations organisés, plus de 34 000 personnes auront la possibilité d'améliorer leurs compétences et d'accéder à de nouvelles opportunités.
Des réunions d'information régulières, adaptées aux spécificités sociales et culturelles des communautés (hommes et femmes), sont organisées pour garantir la participation de tous et une compréhension commune des objectifs et des processus du projet.





Figure 5 : Le personnel de DBC-1 organise des réunions d'information avec les communautés au niveau des ménages pendant le suivi (VCS CCB Monitoring Report)

Grâce à ses actions de restauration de milieux sensibles, le projet contribue en particulier à diminuer la pression sur 4 espèces emblématiques qui figurent à la liste rouge de l'IUCN : le dauphin de l'Indus (Platanista minor), le pangolin indien (Manis crassicaudata), le chat viverrin (Prionailurus viverrinus) et le vautour percnoptère (Neophron percnopterus). Le projet a identifié des zones de Haute Valeur de Conservation afin de mettre en place des actions comme une amélioration de l'application de la loi, des ateliers de sensibilisation à la protection de la biodiversité.
Autant de bonnes pratiques à intégrer au projet Corridor de Biodiversité !



Figure 6 : Prionailurus viverrinus